



AVIVA INVESTORS FRANCE

# Afer Avenir Senior

**rapport  
annuel**

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

# ■ Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....                             | 4         |
| <i>rapport de gestion du conseil d'administration</i> .....                                   | 11        |
| <i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i> ..... | 18        |
| <i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i> .....   | 20        |
| <i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i> .....                       | 22        |
| <i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i> .....                                       | 26        |
| <i>comptes annuels</i> .....  | 28        |
| <i>bilan</i> .....  | 29        |
| <i>actif</i> .....  | 29        |
| <i>passif</i> .....   | 30        |
| <i>hors-bilan</i> .....   | 31        |
| <i>compte de résultat</i> .....   | 32        |
| <i>annexes</i> .....  | 33        |
| <i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....   | 33        |
| <i>évolution actif net</i> .....  | 36        |
| <i>compléments d'information</i> .....  | 37        |
| <b><i>inventaire</i></b> .....  | <b>44</b> |
| <b><i>résolutions</i></b> .....   | <b>50</b> |

|  |  |
|--|--|
| <b>Gestionnaire financier par délégation</b> | AVIVA INVESTORS FRANCE<br>14, rue Roquépine - 75008 Paris  |
| <b>Dépositaire</b>                           | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE<br>75886 Paris Cedex 18   |
| <b>Conservateur</b>                          | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE<br>75886 Paris Cedex 18   |
| <b>Commissaire aux comptes</b>               | DELOITTE & ASSOCIÉS<br>Représenté par Monsieur Olivier GALIENNE<br>6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex  |
| <b>Commercialisateurs</b>                    | AVIVA EPARGNE RETRAITE<br>AVIVA VIE<br>70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes  |
| <b>Conseil d'administration</b>              | <b>Président Directeur Général</b><br>Monsieur Denis LEHMAN<br><br><b>Administrateurs</b><br>Monsieur Geoffroy LENOIR<br>Madame Antoinette MORTIER<br>Monsieur Baptiste BUISSON<br>Monsieur Laurence MITROVIC<br>Madame Myriel PELLISSIER<br>Madame Michèle SAINT MARC |

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

**Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, d'investir dans des sociétés de la zone euro qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations âgées et/ou qui bénéficient du vieillissement de la population.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence (cours de clôture, coupons/dividendes réinvestis) est l'indice composite suivant :

- 70% Eurostoxx, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited ;
- 30 % Barclays Euro aggregate Corporate. Le Barclays Capital Euro Aggregate Corporate est un indice obligataire composé des emprunts non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Barclays Capital.

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera en permanence exposé entre 60% et 100% de l'actif net au marché des actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

La SICAV est investie en valeurs liées à la thématique du vieillissement de la population au travers des secteurs tel que la santé, la pharmacie, les services à la personne, la dépendance, le tourisme, l'assurance... Tous les secteurs ne sont pas représentés à tout moment durant la vie du fonds. Certains secteurs pourront être particulièrement mis en avant à un moment donné, selon les conditions de marché et la vue macroéconomique de la société de gestion.

La SICAV pourra investir tant dans des industries de biens et de services en lien avec l'économie des seniors que dans des services d'accompagnement et de dépendance. Les valeurs sont sélectionnées au terme d'une analyse rigoureuse de leur modèle économique, de leur nature et de la qualité de leur bilan.

La politique d'investissement vise à sélectionner les valeurs dans divers secteurs, qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations âgées et/ou des sociétés qui bénéficient du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, service financier, bien d'équipements, transports et loisir, immobilier...) sur la base de critères d'analyse fondamentale, de liquidité et de capitalisation boursière.

Le processus de gestion est basé sur une approche d'allocation sectorielle et un processus de sélection de titres.

L'allocation sectorielle se fait en fonction des perspectives de croissance relative des secteurs les uns par rapport aux autres sous un certain nombre de contraintes de construction de portefeuille.

Pour la sélection de titres, le gestionnaire d'actif suit une approche fondamentale au sein de chaque secteur préalablement identifié qui répondent à la thématique économie des seniors. Notre univers d'investissement portera donc sur les sociétés exposées directement ou indirectement à cette thématique.

L'équipe de gestion favorisera la sélection des valeurs en fonction des perspectives de résultat de l'entreprise, du management et de la stratégie de l'entreprise, de son modèle économique, de sa capacité à protéger voire augmenter ses parts de marché, des caractéristiques de son marché (environnement compétitif, barrière à l'entrée), et enfin de la valorisation et de la cyclicité de celles-ci.

L'évaluation de la qualité de management des entreprises sélectionnées s'appuie sur :

- des visites régulières avec les managements des sociétés en portefeuille,
- des discussions avec les managements pour tester nos hypothèses,
- l'amélioration de nos connaissances sur les fondamentaux de l'entreprise,
- une évaluation du potentiel de croissance de la société

L'utilisation d'un consensus de prévisions des analystes pour apprécier la valorisation boursière des marchés actions et des différents secteurs d'activité permet de déterminer leur niveau d'attractivité relative.

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle revient à augmenter la représentation des secteurs d'activité les plus en lien avec la thématique au-delà de leur poids dans l'indice référentiel et à diminuer voire à éliminer la représentation des secteurs les moins en lien avec cette thématique.

A titre de diversification, le portefeuille pourra également investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 40% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'OPC entre 0% et 20% de l'actif net, d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV supporte un risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

### **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### **=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le portefeuille de la SICAV sera investi entre 60% et 100% de son actif net à des actions et à des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de société.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, sera de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actifs peut ne pas représenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les actions seront issues de la zone euro, et dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents.

Les titres seront en euros et autres devises. Elles pourront concerner tous les secteurs économiques relatifs à la thématique d'investissement et seront issus de toutes capitalisations.

#### **=> Titres de créance et instruments du marché monétaire**

A titre de diversification, le portefeuille de la SICAV pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 40% de l'actif net.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de toutes zones géographiques et dans la limite de 10% de l'actif net des pays non membres de l'OCDE, dont des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public.

Les titres détenus seront libellés en euro et autres devises et, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des devises des pays non membre de l'OCDE, dont des pays émergents. La SICAV supporte un risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

La sensibilité de la SICAV est comprise entre -1 et +5.

La SICAV pourra investir dans la limite de 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- obligations puttables
- obligations callables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

**=> Actions et parts d'OPC**

La SICAV pourra investir entre 0% et 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

|  | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|--|--|
| OPCVM de droit français ou étranger                | 20%  |
| FIA de droit français*                             | 20%  |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 20%  |
| Fonds d'investissement étrangers                   | N/A  |

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

**Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Caps/Floors
  - Swaps
  - Change à terme
  - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) single name et sur indice, Total Return Swap (TRS) single name et sur indice
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
  - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché

**Informations particulières sur l'utilisation des TRS :**

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

La SICAV pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ». L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de la SICAV et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à la SICAV. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, la SICAV peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com).

### **Les instruments intégrant des dérivés**

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables

### **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### **Les dépôts**

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

### **Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com). Il est rappelé que, lorsque la SICAV a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie Informations particulières sur l'utilisation des TRS).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque de perte en capital**

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### **Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

#### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

#### **Risque de crédit**

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

#### **Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### **Risque de change**

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

**Risque de contrepartie**

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

La SICAV peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

**Risque en matière de durabilité**

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

**Risques accessoires :****Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

**Risque de liquidité**

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** La SICAV est ouverte à tous souscripteurs, il est plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme des entreprises exposées à la thématique du vieillissement de la population mondiale.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Les actions de la SICAV n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, les dites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de la SICAV.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de la SICAV.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, d'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com](mailto:Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com).*
- *Date d'agrément par l'AMF : 06 décembre 2016.*
- *Date de création de la Sicav : 08 septembre 2017.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice social, clos le 30 septembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

### LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

### LES MARCHÉS DE TAUX

#### Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'Etat américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

### **Le crédit**

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

### **LES MARCHÉS ACTIONS**

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et +26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

Dans ce contexte, des rotations sectorielles se sont enchaînées en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt avec tantôt une surperformance des valeurs sensibles à la hausse des taux (financières, énergie, valeurs cycliques) et tantôt une surperformance des valeurs sensibles au maintien de taux d'intérêt bas (valeurs de qualité, défensives, de croissance). Finalement, ce sont les valeurs dites « value » qui ont enregistré la plus forte performance sur la période : les banques, l'automobile, les valeurs sidérurgiques, l'énergie, les valeurs technologiques figurent en tête du classement alors que les valeurs pharmaceutiques, les « Utilities », l'immobilier, les valeurs de consommation défensives, les télécoms se sont retrouvées en queue de peloton.

## LA POLITIQUE DE GESTION

### La politique d'allocation

Après un début d'exercice marqué par une pondération actions en ligne avec l'indice compte tenu des incertitudes toujours liées à l'épidémie, les annonces positives autour des vaccins nous ont conduits à surpondérer les actions dès novembre. La sensibilité aux taux est restée en ligne avec l'indice, grâce au soutien des banques centrales.

Sur le premier trimestre 2021, outre la surpondération actions maintenue, nous avons pris des profits sur les positions de crédit haut rendement et de dette italienne rentrées l'exercice précédent et réduit la sensibilité obligataire compte tenu de la remontée de nos anticipations d'inflation dues à la réouverture des économies.

Au cours du deuxième trimestre, nous sommes revenus en ligne avec l'indice concernant l'exposition actions, après leur forte progression depuis le début de l'année et la forte tension obligataire. Nous avons maintenu en revanche la sous-sensibilité obligataire.

Sur la dernière période, nous avons de nouveau surpondéré les actions et réduit la sous-sensibilité obligataire, en particulier en septembre.

### La poche Actions

La poche actions est restée investie en privilégiant les valeurs de santé, les sociétés qui vendent du matériel ou des services qui permettent l'amélioration du quotidien et l'assistance aux personnes âgées. Ce segment est le plus représenté. Les autres segments privilégiés sont les services de communication (internet et divertissements) ; les valeurs de consommation discrétionnaire (l'automobile, l'hôtellerie ; le tourisme et les loisirs ; la culture et le Luxe) ; les valeurs de consommation durable (la nutrition ; les produits de beauté et soins) ; ainsi que les valeurs financières (épargne et assurance vie) et l'immobilier.

Etant donné la nature et les objectifs du fonds, la poche actions n'est pas (ou peu) exposée à certains secteurs comme l'énergie, les services aux collectivités ou les valeurs industrielles.

La performance de la poche actions est donc principalement le fruit de l'allocation sectorielle au sein des secteurs représentés et de la sélection de titres au sein de ces segments. La performance est par ailleurs impactée par la progression (ou baisse) des secteurs non représentés.

Durant l'exercice écoulé, le poids de la poche santé a sensiblement baissé, passant de 31,2% à 22,6% du portefeuille alors que celle des valeurs financières a augmenté de 6,8% à 19%. La consommation discrétionnaire a diminué de 20,5% à 17,6% du portefeuille alors que les biens de consommation courante sont passés de 10,8% à 9,8% du portefeuille. Les valeurs technologiques ont vu leur poids augmenter de 2,4% à 9,3% du portefeuille. Les valeurs de communication qui avaient un poids de 12,1% représentent désormais 10,3% du portefeuille en fin d'exercice.

Enfin, l'immobilier est passé de 8,4% à 5,8%

Nous avons en effet voulu privilégier la sortie de crise de la Covid et la reprise d'activité en mettant l'accent sur la hausse des taux via des achats de valeur bancaires (Crédit Agricole ; Mediobanca et Poste Italiane) ainsi que des compagnies d'assurances (Axa ; ASR ; NN).

Nous avons également acheté des fabricants de semi-conducteurs (Infineon et STMicroelectronics) qui produisent des produits clés pour améliorer la digitalisation de l'économie et le bien-être des seniors (médecine à distance, voitures autonomes, etc.).

Le segment des valeurs de consommation discrétionnaire a profité des achats de constructeurs automobile (BMW, Daimler et Volkswagen) et de valeurs du Luxe (Hermès, LVMH) que nous avons achetées en amont de sortie de crise.

Enfin, même si le poids de la santé a diminué temporairement, nous avons porté une attention particulière sur notre sélection en effectuant des achats de valeurs bénéficiant de la nouvelle donne provoquée par l'épidémie de Coronavirus (Biontech, Valneva, Qiagen, etc.).

### La poche Taux

Sur l'année 2021, la poche a bénéficié de sa surexposition aux catégories de notation BBB et BB et de sa surexposition à certains secteurs en lien avec le vieillissement de la population. En particulier, nous avons augmenté notre exposition sur des émetteurs comme Amplifon, Orpea ou Korian et sur le secteur des foncières. Ces investissements se sont révélés générateurs de performance pour la poche.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 21,96% contre 21,54% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                            | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                                   | Acquisitions                          | Cessions      |
| AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP | 34 631 878,18                         | 28 562 400,23 |
| BIONTECH SE ADR                   | 950 437,15                            | 1 893 787,80  |
| ELIOR GROUP SCA                   | 955 844,42                            | 1 887 983,42  |

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

| Titres                                      | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|---|---------------------------------------|--------------|
|   | Acquisitions                          | Cessions     |
| BIOMERIEUX SA                               | 968 336,02                            | 1 580 130,53 |
| UCB SA                                      | 891 851,09                            | 1 588 739,41 |
| KINEPOLIS GROUP                             | 1 015 713,60                          | 1 343 883,02 |
| ILIAD                                       | 925 108,75                            | 1 420 485,85 |
| AVIVA INV.ALPHA YIELD FCP 4DEC              | -                                     | 2 291 978,66 |
| ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF | -                                     | 2 086 878,39 |
| H LUNDBECK AS 0.875% 14/10/2027             | 997 916,00                            | 1 044 303,42 |

**Politique de vote**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

**Commissions de mouvement**

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

**Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires**

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

**Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.avivainvestors.fr](http://www.avivainvestors.fr).

**Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

**Résultats et affectation des sommes distribuables**Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020-2021 de 902 916,89 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

|  |                |
|--|----------------|
| - Compte de régularisation des revenus de l'exercice : | 8 621,47 €     |
| - Acomptes versés au titre de l'exercice :             | 126 025,65 €   |
| - Report à nouveau :                                   | 1 563 409,38 € |

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 2 348 922,09 €

Par ailleurs, il est précisé que le montant de plus-values nettes non distribuées enregistrées sur l'exercice est de 6 562 193,70 €.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « affectation des sommes distribuables ».

Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de solde de dividende de la somme de : 126 250,20 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 2 222 671,89 €

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,45 €.

L'assemblée générale constate que la distribution d'un acompte unitaire de 0,15 € au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 17 décembre 2021 sur décision du conseil d'administration réuni le 24 novembre 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

### **Composition du Conseil d'Administration**

Nous vous informons que les mouvements suivants concernant le conseil d'administration sont à notifier pour l'exercice 2020-2021 :

- Nomination de Monsieur Geoffroy LENOIR en qualité de nouveau Président du conseil et de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.
- Renouvellement des mandats d'administrateur de l'intégralité des membres du conseil d'administration, pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 30 septembre 2026.

### **Répartition des rémunérations allouées**

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 - 2021. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

### **Modalités de fonctionnement de la SICAV**

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et :

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du Code de commerce est la suivante :

– Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Aviva Investors France.

### **Politique de rémunération**

#### Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.avivainvestors.com](http://www.avivainvestors.com)

#### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### **Effets de levier**

Levier brut : 107%.

Levier net : 116%.

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

### **SFDR**

#### **Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

AFER AVENIR SENIOR n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER AVENIR SENIOR ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

|  |                      |
|--|----------------------|
| • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :                 | -                    |
| - Prêts de titres :  | -                    |
| - Emprunts de titres :   | -                    |
| - Prises en pension :  | -                    |
| - Mises en pensions :  | -                    |
| • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : | <b>21 194 538,08</b> |
| - Change à terme :   | -                    |
| - Future :   | <b>19 672 460,00</b> |
| - Options :  | <b>1 522 078,08</b>  |
| - Swap :   | -                    |

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| -                              | <b>SOCIETE GENERALE</b>            |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |
| -                              | -                                  |

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Type d'instruments                    | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b> |                                   |
| - Dépôts à terme                      | -                                 |
| - Actions                             | -                                 |
| - Obligations                         | -                                 |
| - OPCVM                               | -                                 |
| - Espèces (**)                        | -                                 |
| <b>Total</b>                          | -                                 |
| <b>Instruments financiers dérivés</b> |                                   |
| - Dépôts à terme                      | -                                 |
| - Actions                             | -                                 |
| - Obligations                         | -                                 |
| - OPCVM                               | -                                 |
| - Espèces (**)                        | -                                 |
| <b>Total</b>                          | -                                 |

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels  | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| - Revenus (***)                 | -                                 |
| - Autres revenus                | -                                 |
| <b>Total des revenus</b>        | -                                 |
| - Frais opérationnels directs   | -                                 |
| - Frais opérationnels indirects | -                                 |
| - Autres frais                  | -                                 |
| <b>Total des frais</b>          | -                                 |

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### Monsieur Geoffroy LENOIR

- Président directeur général et administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA RENDEMENT EUROPE
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Président et administrateur de la SICAV AFER-SFER

### Madame Antoinette MORTIER

- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la société anonyme VIP CONSEILS
- Administrateur de la société anonyme AVIVA DEVELOPPEMENT VIE

### Monsieur Baptiste BUISSON

- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AVIVA OBLIREA
- Administrateur de la SICAV AVIVA VALEURS IMMOBILIERES

### Madame Laurence MITROVIC

- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Représentant permanent d'AVIVA EPARGNE RETRAITE, administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, administrateur de la SICAF SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement)
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE, administrateur de la SICAV SIRIUS
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la société CROISSANCE PIERRE II S.A.
- Administrateur de la société VIP CONSEILS S.A.
- Représentant permanent d'AVIVA VIE, administrateur de la société UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE S.A.
- Administrateur de la SICAV BETELGEUSE
- Administrateur de la société NEWCO S.A.

### Madame Myriel PELLISSIER

- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de l'AFER (Association Française d'Epargne et de Retraite)
- Administrateur du fonds de dotation de l'AFER pour la Recherche Médicale

**Madame Michèle SAINT MARC**

- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Membre du conseil d'administration de l'AFER (Association Française d'Epargne et de Retraite)
- Administrateur du fonds de dotation de l'AFER pour la recherche médicale
- Administrateur du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) AFER
- Membre du CSGF

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.**

Sans objet pour les SICAV.

**Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.**

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## **AFER AVENIR SENIOR**

Société d'Investissement à Capital Variable

14 rue Roquépine  
75008 Paris

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER AVENIR SENIOR constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements



ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

# rapport spécial du commissaire aux comptes



# comptes annuels

# BILANactif

|  | 30.09.2021           | 30.09.2020           |
|--|----------------------|----------------------|
| Devise   | EUR                  | EUR                  |
| <b>Immobilisations nettes</b>  | -                    | -                    |
| <b>Dépôts</b>  | -                    | -                    |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>95 780 744,50</b> | <b>80 735 623,70</b> |
| • <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>   |                      |                      |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 60 229 695,28        | 51 628 796,06        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                    | -                    |
| • <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>   |                      |                      |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 26 848 142,50        | 22 543 677,29        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                    | -                    |
| • <b>TITRES DE CRÉANCES</b>  |                      |                      |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé  |                      |                      |
| <i>Titres de créances négociables</i>  | -                    | -                    |
| <i>Autres titres de créances</i>   | -                    | -                    |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | -                    | -                    |
| • <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>   |                      |                      |
| OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                 | 8 340 531,22         | 6 408 176,38         |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne                                  | -                    | -                    |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         | -                    | -                    |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | -                    | -                    |
| Autres organismes non européens  | -                    | -                    |
| • <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>   |                      |                      |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | -                    | -                    |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | -                    | -                    |
| Titres financiers empruntés  | -                    | -                    |
| Titres financiers donnés en pension  | -                    | -                    |
| Autres opérations temporaires  | -                    | -                    |
| • <b>CONTRATS FINANCIERS</b>   |                      |                      |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 362 375,50           | 154 973,97           |
| Autres opérations  | -                    | -                    |
| • <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>   | -                    | -                    |
| <b>Créances</b>  | <b>527 925,14</b>    | <b>1 522 208,12</b>  |
| Opérations de change à terme de devises  | -                    | -                    |
| Autres   | 527 925,14           | 1 522 208,12         |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>18 163,75</b>     | <b>167 868,42</b>    |
| Liquidités   | 18 163,75            | 167 868,42           |
| <b>Autres actifs</b>   | -                    | -                    |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>96 326 833,39</b> | <b>82 425 700,24</b> |

# BILAN passif

|  | 30.09.2021           | 30.09.2020           |
|--|----------------------|----------------------|
| Devise   | EUR                  | EUR                  |
| <b>Capitaux propres</b>  |                      |                      |
| • Capital  | 86 756 360,86        | 85 435 099,87        |
| • Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                          | -                    | -                    |
| • Report à nouveau   | 1 563 409,38         | 1 446 411,34         |
| • Plus et moins-values nettes de l'exercice  | 6 562 193,70         | -5 920 463,78        |
| • Résultat de l'exercice   | 785 512,71           | 401 578,53           |
| <b>Total des capitaux propres</b><br><i>(montant représentatif de l'actif net)</i> | <b>95 667 476,65</b> | <b>81 362 625,96</b> |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>326 467,50</b>    | <b>154 973,91</b>    |
| • OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS                                 | -                    | -                    |
| • OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS                                     |                      |                      |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension                      | -                    | -                    |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés                              | -                    | -                    |
| Autres opérations temporaires  | -                    | -                    |
| • CONTRATS FINANCIERS  |                      |                      |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                    | 326 467,50           | 154 973,91           |
| Autres opérations  | -                    | -                    |
| <b>Dettes</b>  | <b>185 770,69</b>    | <b>908 100,37</b>    |
| Opérations de change à terme de devises  | -                    | -                    |
| Autres   | 185 770,69           | 908 100,37           |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>147 118,55</b>    | -                    |
| Concours bancaires courants  | 147 118,55           | -                    |
| Emprunts   | -                    | -                    |
| <b>Total du passif</b>   | <b>96 326 833,39</b> | <b>82 425 700,24</b> |

# HORS-bilan

30.09.2021

30.09.2020

| Devise   | EUR           | EUR          |
|--|---------------|--------------|
| <b>Opérations de couverture</b>                    |               |              |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés |               |              |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -            |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -            |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -            |
| - Swaps  | -             | -            |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -            |
| • Engagements de gré à gré                         |               |              |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -            |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -            |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -            |
| - Swaps  | -             | -            |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -            |
| • Autres engagements                               |               |              |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -            |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -            |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -            |
| - Swaps  | -             | -            |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -            |
| <b>Autres opérations</b>                           |               |              |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés |               |              |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | 19 672 460,00 | 6 141 603,69 |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | 1 522 078,08  | -            |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -            |
| - Swaps  | -             | -            |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -            |
| • Engagements de gré à gré                         |               |              |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -            |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -            |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -            |
| - Swaps  | -             | -            |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -            |
| • Autres engagements                               |               |              |
| - Marché à terme ferme (Futures)                   | -             | -            |
| - Marché à terme conditionnel (Options)            | -             | -            |
| - Dérivés de crédit                                | -             | -            |
| - Swaps  | -             | -            |
| - Contracts for Differences (CFD)                  | -             | -            |

# COMPTE de résultat

|  | 30.09.2021          | 30.09.2020          |
|--|---------------------|---------------------|
| Devise   | EUR                 | EUR                 |
| <b>Produits sur opérations financières</b>                               |                     |                     |
| • Produits sur dépôts et sur comptes financiers                          | 17,35               | 161,56              |
| • Produits sur actions et valeurs assimilées                             | 1 507 666,28        | 972 838,60          |
| • Produits sur obligations et valeurs assimilées                         | 378 937,78          | 381 889,76          |
| • Produits sur titres de créances  | -                   | -                   |
| • Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | -                   | -                   |
| • Produits sur contrats financiers                                       | -                   | -                   |
| • Autres produits financiers   | -                   | -                   |
| <b>Total (I)</b>   | <b>1 886 621,41</b> | <b>1 354 889,92</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                                |                     |                     |
| • Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers  | -                   | -                   |
| • Charges sur contrats financiers  | -                   | -                   |
| • Charges sur dettes financières   | -6 671,70           | -3 525,48           |
| • Autres charges financières   | -616,71             | -566,78             |
| <b>Total (II)</b>  | <b>-7 288,41</b>    | <b>-4 092,26</b>    |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                      | <b>1 879 333,00</b> | <b>1 350 797,66</b> |
| Autres produits (III)  | -                   | -                   |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)                    | -976 416,11         | -854 169,50         |
| <b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>       | <b>902 916,89</b>   | <b>496 628,16</b>   |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V)                             | 8 621,47            | 9 330,45            |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)                 | -126 025,65         | -104 380,08         |
| <b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>                         | <b>785 512,71</b>   | <b>401 578,53</b>   |

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Méthode de comptabilisation**

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

### **Frais de gestion financière et frais administratifs externes**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

| Frais facturés à l'OPCVM   | Assiette                           | Taux barème                            |
|--|------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net hors OPC AI              | 1,15% maximum TTC                      |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                            | Actif net                          | 1%*                                    |
| Commissions de mouvement   | Prélèvement sur chaque transaction | De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays) |
| Commission de surperformance   | Néant                              | Néant                                  |

\* L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

### **Devise de comptabilité**

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

**Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changements intervenus :

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;

11/02/2021 : Mise à jour annuelle ;

10/03/2021 : SFDR ;

- Changement à intervenir :

11/10/2021 : Assiette frais de gestion.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



# 2 évolution actif net

| Devise  | 30.09.2021           | 30.09.2020           |
|---|----------------------|----------------------|
|   | EUR                  | EUR                  |
| <b>Actif net en début d'exercice</b>  | <b>81 362 625,96</b> | <b>77 162 669,32</b> |
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)         | 6 731 960,04         | 12 591 840,00        |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)             | -9 433 042,05        | -4 035 141,74        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                      | 6 952 095,29         | 2 712 432,88         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | -1 650 385,76        | -7 297 091,35        |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers                                   | 1 884 849,28         | 756 972,22           |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers                                  | -365 281,14          | -1 581 387,89        |
| Frais de transaction  | -62 690,32           | -66 985,25           |
| Différences de change   | -17 428,23           | -7 520,18            |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | 9 832 517,16         | 1 197 536,21         |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 9 505 993,41         | -326 523,75          |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -326 523,75          | -1 524 059,96        |
| Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :              | -6 986,47            | -157 711,07          |
| - <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | -155 962,50          | -148 976,03          |
| - <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -148 976,03          | 8 735,04             |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes            | -                    | -                    |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                               | -103 092,72          | -100 537,58          |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                       | 902 916,89           | 496 628,16           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes      | -109 122,78          | -                    |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                         | -251 458,50          | -104 380,08          |
| Autres éléments   | -                    | -204 697,69*         |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>  | <b>95 667 476,65</b> | <b>81 362 625,96</b> |

\* Distribution sur le résultat reporté de l'année.

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

|                             | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|-----------------------------|--|--|
| Obligations indexées        | -  | -  |
| Obligations convertibles    | -  | -  |
| Obligations à taux fixe     | 22 937 944,46                                  | -  |
| Obligations à taux variable | 3 910 198,04                                   | -  |
| Obligations zéro coupons    | -  | -  |
| Titres participatifs        | -  | -  |
| Autres instruments          | -  | -  |

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

|   | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|---|--|--|
| Bons du Trésor  | -  | -  |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers | -  | -  |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires      | -  | -  |
| Titres de créances à moyen terme NEU MTN  | -  | -  |
| Autres instruments  | -  | -  |

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

|                    | Titres reçus en pension cédés | Titres empruntés cédés | Titres acquis à réméré cédés | Ventes à découvert |
|--------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------|
| Actions            | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Obligations        | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Titres de créances | -                             | -                      | -                            | -                  |
| Autres instruments | -                             | -                      | -                            | -                  |

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

|  | Taux          | Actions      | Change | Autres |
|--|---------------|--------------|--------|--------|
| <b>Opérations de couverture</b>                      |               |              |        |        |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | -             | -            | -      | -      |
| Engagements de gré à gré                             | -             | -            | -      | -      |
| Autres engagements                                   | -             | -            | -      | -      |
| <b>Autres opérations</b>                             |               |              |        |        |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | 13 033 740,00 | 8 160 798,08 | -      | -      |
| Engagements de gré à gré                             | -             | -            | -      | -      |
| Autres engagements                                   | -             | -            | -      | -      |

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | Taux fixe     | Taux variables | Taux révisable | Autres     |
|--|---------------|----------------|----------------|------------|
| <b>Actif</b>                                 |               |                |                |            |
| Dépôts                                       | -             | -              | -              | -          |
| Obligations et valeurs assimilées            | 22 937 944,46 | 3 910 198,04   | -              | -          |
| Titres de créances                           | -             | -              | -              | -          |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -             | -              | -              | -          |
| Comptes financiers                           | -             | -              | -              | 18 163,75  |
| <b>Passif</b>                                |               |                |                |            |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -             | -              | -              | -          |
| Comptes financiers                           | -             | -              | -              | 147 118,55 |
| <b>Hors-bilan</b>                            |               |                |                |            |
| Opérations de couverture                     | -             | -              | -              | -          |
| Autres opérations                            | 13 033 740,00 | -              | -              | -          |

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | 0 - 3 mois | 3 mois - 1 an | 1 - 3 ans    | 3 - 5 ans    | > 5 ans       |
|--|------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| <b>Actif</b>                                 |            |               |              |              |               |
| Dépôts                                       | -          | -             | -            | -            | -             |
| Obligations et valeurs assimilées            | -          | 718 980,73    | 5 305 519,20 | 5 255 626,52 | 15 568 016,05 |
| Titres de créances                           | -          | -             | -            | -            | -             |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -          | -             | -            | -            | -             |
| Comptes financiers                           | 18 163,75  | -             | -            | -            | -             |
| <b>Passif</b>                                |            |               |              |              |               |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -          | -             | -            | -            | -             |
| Comptes financiers                           | 147 118,55 | -             | -            | -            | -             |
| <b>Hors-bilan</b>                            |            |               |              |              |               |
| Opérations de couverture                     | -          | -             | -            | -            | -             |
| Autres opérations                            | -          | -             | -            | -            | 13 033 740,00 |

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

| Par devise principale                        | USD       | - | - | Autres devises |
|--|-----------|---|---|----------------|
| <b>Actif</b>                                 |           |   |   |                |
| Dépôts                                       | -         | - | - | -              |
| Actions et valeurs assimilées                | -         | - | - | -              |
| Obligations et valeurs assimilées            | -         | - | - | -              |
| Titres de créances                           | -         | - | - | -              |
| OPC  | -         | - | - | -              |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | - | - | -              |
| Créances                                     | -         | - | - | -              |
| Comptes financiers                           | 18 163,75 | - | - | -              |
| Autres actifs                                | -         | - | - | -              |
| <b>Passif</b>                                |           |   |   |                |
| Opé. de cession sur inst. financiers         | -         | - | - | -              |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | - | - | -              |
| Dettes                                       | -         | - | - | -              |
| Comptes financiers                           | -         | - | - | -              |
| <b>Hors-bilan</b>                            |           |   |   |                |
| Opérations de couverture                     | -         | - | - | -              |
| Autres opérations                            | -         | - | - | -              |

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

|   |  |                   |
|---|--|-------------------|
| <b>Créances</b>                                     |  | <b>527 925,14</b> |
| Opérations de change à terme de devises :           |  |                   |
| Achats à terme de devises                           |  | -                 |
| Montant total négocié des Ventes à terme de devises |  | -                 |
| Autres Créances :                                   |  |                   |
| Dépôts de garantie (versés)                         |  | 493 305,50        |
| Coupons à recevoir                                  |  | 34 619,64         |
| -   |  | -                 |
| -   |  | -                 |
| -   |  | -                 |
| Autres opérations                                   |  | -                 |
| <b>Dettes</b>                                       |  | <b>185 770,69</b> |
| Opérations de change à terme de devises :           |  |                   |
| Ventes à terme de devises                           |  | -                 |
| Montant total négocié des Achats à terme de devises |  | -                 |
| Autres Dettes :                                     |  |                   |
| Achats règlements différés                          |  | 100 000,00        |
| Frais provisionnés                                  |  | 84 496,69         |
| Débiteurs et créiteurs divers                       |  | 1 274,00          |
| -   |  | -                 |
| -   |  | -                 |
| Autres opérations                                   |  | -                 |

**3.6. Capitaux propres**

|  | Souscriptions    |              | Rachats          |              |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
|  | Nombre d'actions | Montant      | Nombre d'actions | Montant      |
| Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice | 62 569           | 6 731 960,04 | 89 516           | 9 433 042,05 |
| Commission de souscription / rachat                    |                  | -            |                  | -            |
| Rétrocessions  |                  | -            |                  | -            |
| Commissions acquises à l'Opc                           |                  | -            |                  | -            |

**3.7. Frais de gestion**

|  |             |
|--|-------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen    | <b>1,08</b> |
| Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice | -           |
| Rétrocession de frais de gestion :   |             |
| - Montant des frais rétrocédés à l'Opc   | -           |
| - Ventilation par Opc "cible" :  |             |
| - Opc 1  | -           |
| - Opc 2  | -           |

**3.8. Engagements reçus et donnés**

|  |              |
|--|--------------|
| 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital..... | <b>néant</b> |
| 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....                           | <b>néant</b> |

**3.9. Autres informations**

|   |                     |
|---|---------------------|
| 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :  |                     |
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée)  | -                   |
| - Autres opérations temporaires   | -                   |
| 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :  |                     |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :   |                     |
| - actions   | -                   |
| - obligations   | -                   |
| - titres de créances  | -                   |
| - autres instruments financiers   | -                   |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :  |                     |
| - actions   | -                   |
| - obligations   | -                   |
| - titres de créances  | -                   |
| - autres instruments financiers   | -                   |
| 3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : |                     |
| - opc   | <b>8 340 531,22</b> |
| - autres instruments financiers   | -                   |

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

| Date                  | Montant global    | Montant unitaire | Crédit d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| 17/06/21              | 125 432,85        | 0,15             | -                     | -                       |
| 16/09/21              | 126 025,65        | 0,15             | 58 811,97             | 0,07                    |
| -                     | -                 | -                | -                     | -                       |
| -                     | -                 | -                | -                     | -                       |
| <b>Total acomptes</b> | <b>251 458,50</b> | <b>0,30</b>      | <b>58 811,97</b>      | <b>0,07</b>             |

|  | 30.09.2021          | 30.09.2020          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Affectation du résultat</b>                                       | EUR                 | EUR                 |
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                     |                     |                     |
| Report à nouveau   | 1 563 409,38        | 1 446 411,34        |
| Résultat   | 785 512,71          | 401 578,53          |
| <b>Total</b>   | <b>2 348 922,09</b> | <b>1 847 989,87</b> |
| <b>Affectation</b>   |                     |                     |
| Distribution   | 126 250,20          | 104 233,80          |
| Report à nouveau de l'exercice                                       | 2 222 671,89        | 1 743 756,07        |
| Capitalisation   | -                   | -                   |
| <b>Total</b>   | <b>2 348 922,09</b> | <b>1 847 989,87</b> |
| <b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre d'actions   | 841 668,0316        | 868 615,0316        |
| Distribution unitaire  | 0,15                | 0,12                |
| <b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>         | -                   | -                   |

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

| Date                  | Montant global | Montant unitaire |
|-----------------------|----------------|------------------|
| 18/03/2021            | 109 122,78     | 0,13             |
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| -                     | -              | -                |
| <b>Total acomptes</b> | -              | -                |

|  | 30.09.2021          | 30.09.2020           |
|--|---------------------|----------------------|
| <b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>                   | EUR                 | EUR                  |
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                     |                     |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées              | -                   | -                    |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                            | 6 671 316,48        | -5 920 463,78        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice        | -109 122,78         | -                    |
| <b>Total</b>   | <b>6 562 193,70</b> | <b>-5 920 463,78</b> |
| <b>Affectation</b>   |                     |                      |
| Distribution   | -                   | -                    |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                          | 6 562 193,70        | -                    |
| Capitalisation   | -                   | -5 920 463,78        |
| <b>Total</b>   | <b>6 562 193,70</b> | <b>-5 920 463,78</b> |
| <b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b> |                     |                      |
| Nombre d'actions   | -                   | -                    |
| Distribution unitaire  | 0,13                | -                    |

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

| Devise<br>EUR  | 30.09.2021           | 30.09.2020    | 30.09.2019    | 28.09.2018    | - |
|--|----------------------|---------------|---------------|---------------|---|
| <b>Actif net</b>   | <b>95 667 476,65</b> | 81 362 625,96 | 77 162 669,32 | 72 694 220,29 | - |
| <b>Nombre d'actions en circulation</b>   | <b>841 668,0316</b>  | 868 615,0316  | 775 485       | 724 417       | - |
| <b>Valeur liquidative</b>  | <b>113,66</b>        | 93,66         | 99,5          | 100,34        | - |
| <b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>        | <b>0,13</b>          | -             | -             | -             | - |
| <b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>  | <b>0,45</b>          | 0,48          | 0,52*         | 0,374         | - |
| <b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b> | <b>0,07</b>          | -             | 0,04          | -             | - |
| <b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>  | -                    | -6,81         | -1,72         | -             | - |

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 8 septembre 2017

\* La distribution unitaire de 0,52 € comprend 0,04 € distribué sur le résultat reporté de l'exercice N-1.

# 4 inventaire au 30.09.2021

| Code valeur               | Libellé valeur               | Statut Valeur | Quantité   | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|---------------------------|------------------------------|---------------|------------|------------------|--------------------|-------------|
| <i>Valeurs mobilières</i> |                              |               |            |                  |                    |             |
| <i>Action</i>             |                              |               |            |                  |                    |             |
| BE0003851681              | AEDIFICA REIT                | PROPRE        | 8 800,00   | 948 640,00       | EUR                | 0,99        |
| FR0000120073              | AIR LIQUIDE                  | PROPRE        | 9 376,00   | 1 299 326,08     | EUR                | 1,36        |
| FR0000053951              | AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE   | PROPRE        | 5 238,00   | 725 882,04       | EUR                | 0,76        |
| DE0008404005              | ALLIANZ SE-NOM               | PROPRE        | 8 000,00   | 1 558 720,00     | EUR                | 1,63        |
| FR0000051732              | ATOS SE                      | PROPRE        | 30 000,00  | 1 384 500,00     | EUR                | 1,45        |
| FR0000120628              | AXA                          | PROPRE        | 120 000,00 | 2 890 200,00     | EUR                | 3,02        |
| DE0005190003              | BAYERISCHE MOTORENWERKE      | PROPRE        | 14 000,00  | 1 158 640,00     | EUR                | 1,21        |
| FR0013280286              | BIOMERIEUX SA                | PROPRE        | 10 000,00  | 985 600,00       | EUR                | 1,03        |
| BE0974273055              | CARE PROPERTY INVEST SA REIT | PROPRE        | 28 000,00  | 744 800,00       | EUR                | 0,78        |
| FR0000120172              | CARREFOUR SA                 | PROPRE        | 48 000,00  | 746 160,00       | EUR                | 0,78        |
| BE0003593044              | COFINIMMO SICAFI REIT        | PROPRE        | 5 000,00   | 655 000,00       | EUR                | 0,68        |
| FR0000045072              | CREDIT AGRICOLE SA           | PROPRE        | 245 000,00 | 2 926 770,00     | EUR                | 3,06        |
| DE0007100000              | DAIMLER                      | PROPRE        | 28 863,00  | 2 214 369,36     | EUR                | 2,31        |
| FR0000120644              | DANONE SA                    | PROPRE        | 21 919,00  | 1 294 316,95     | EUR                | 1,35        |
| DE0005557508              | DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM      | PROPRE        | 91 000,00  | 1 583 036,00     | EUR                | 1,65        |
| FR0000121667              | ESSILOR LUXOTTICA SA         | PROPRE        | 14 121,00  | 2 337 025,50     | EUR                | 2,44        |
| DE0005785604              | FRESENIUS SE & CO KGAA       | PROPRE        | 20 000,00  | 830 700,00       | EUR                | 0,87        |
| DE000A0LD6E6              | GERRESHEIMER AG              | PROPRE        | 10 000,00  | 848 000,00       | EUR                | 0,89        |
| FR0000052292              | HERMES INTERNATIONAL         | PROPRE        | 420,00     | 502 530,00       | EUR                | 0,53        |
| BE0003766806              | IBA ION BEAM APPLICATIONS    | PROPRE        | 36 000,00  | 684 000,00       | EUR                | 0,71        |
| FR0000035081              | ICADE REIT                   | PROPRE        | 18 486,00  | 1 254 275,10     | EUR                | 1,31        |
| DE0006231004              | INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM | PROPRE        | 55 000,00  | 1 953 875,00     | EUR                | 2,04        |
| NL0000009538              | KONINKLIJKE PHILIPS N.V.     | PROPRE        | 41 419,00  | 1 588 004,46     | EUR                | 1,66        |
| FR0010386334              | KORIAN SA                    | PROPRE        | 60 000,00  | 1 816 800,00     | EUR                | 1,90        |
| FR0004170017              | LNA SANTE SA                 | PROPRE        | 18 000,00  | 914 400,00       | EUR                | 0,96        |

## AFER AVENIR SENIOR

| Code valeur         | Libellé valeur                      | Statut Valeur | Quantité   | Valeur boursière     | Devise de cotation | % Actif net  |
|---------------------|-------------------------------------|---------------|------------|----------------------|--------------------|--------------|
| FR0011149590        | L'OREAL PRIME 2013                  | PROPRE        | 3 146,00   | 1 122 650,10         | EUR                | 1,17         |
| FR0000120321        | L'OREAL SA                          | PROPRE        | 3 723,00   | 1 328 552,55         | EUR                | 1,39         |
| FR0000121014        | LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE | PROPRE        | 3 150,00   | 1 953 315,00         | EUR                | 2,04         |
| IT0000062957        | MEDIOBANCA SPA                      | PROPRE        | 128 000,00 | 1 336 320,00         | EUR                | 1,40         |
| NL0010773842        | NN GROUP NV                         | PROPRE        | 20 000,00  | 905 400,00           | EUR                | 0,95         |
| FR0000184798        | ORPEA                               | PROPRE        | 7 600,00   | 765 320,00           | EUR                | 0,80         |
| FR0000120693        | PERNOD RICARD                       | PROPRE        | 8 000,00   | 1 525 600,00         | EUR                | 1,59         |
| IT0003796171        | POSTE ITALIANE SPA                  | PROPRE        | 90 000,00  | 1 073 700,00         | EUR                | 1,12         |
| DE000PSM7770        | PROSIEBENSAT1 MEDIA SE              | PROPRE        | 69 000,00  | 1 094 340,00         | EUR                | 1,14         |
| NL0012169213        | QIAGEN NV                           | PROPRE        | 31 400,00  | 1 406 406,00         | EUR                | 1,47         |
| FR0000120578        | SANOFI                              | PROPRE        | 21 000,00  | 1 744 680,00         | EUR                | 1,82         |
| FR0000121709        | SEB SA                              | PROPRE        | 4 686,00   | 571 223,40           | EUR                | 0,60         |
| DE000SHL1006        | SIEMENS HEALTHINEERS AG             | PROPRE        | 10 000,00  | 561 800,00           | EUR                | 0,59         |
| NL0000226223        | STMICROELECTRONICS NV               | PROPRE        | 63 000,00  | 2 379 195,00         | EUR                | 2,49         |
| ES0178430E18        | TELEFONICA SA                       | PROPRE        | 215 000,00 | 870 105,00           | EUR                | 0,91         |
| FR0000054900        | TF1                                 | PROPRE        | 112 883,00 | 960 634,33           | EUR                | 1,00         |
| BE0003739530        | UCB SA                              | PROPRE        | 10 500,00  | 1 016 400,00         | EUR                | 1,06         |
| NL0015000IY2        | UNIVERSAL MUSIC GROUP NV            | PROPRE        | 55 000,00  | 1 271 325,00         | EUR                | 1,33         |
| FR0004056851        | VALNEVA SE                          | PROPRE        | 56 000,00  | 759 360,00           | EUR                | 0,79         |
| FR0000127771        | VIVENDI                             | PROPRE        | 55 000,00  | 599 775,00           | EUR                | 0,63         |
| DE0007664039        | VOLKSWAGEN AG PFD                   | PROPRE        | 11 000,00  | 2 130 040,00         | EUR                | 2,23         |
| FR0014000T90        | 2MX ORGANIC SA                      | PROPRE        | 101 904,00 | 992 646,86           | EUR                | 1,04         |
| <b>Total Action</b> |                                     |               |            | <b>60 214 358,73</b> |                    | <b>62,94</b> |
| <b>Obligation</b>   |                                     |               |            |                      |                    |              |
| XS2055646918        | ABBVIE INC 0.75% 18/11/2027         | PROPRE        | 561 000,00 | 579 364,53           | EUR                | 0,61         |
| XS2125914593        | ABBVIE INC 1.25% 01/06/2024         | PROPRE        | 400 000,00 | 415 017,53           | EUR                | 0,43         |
| FR0012949949        | ACCOR SA 3.625% 17/09/2023          | PROPRE        | 800 000,00 | 855 094,68           | EUR                | 0,89         |
| BE6330288687        | AEDIFICA SA 0.75% 09/09/2031        | PROPRE        | 500 000,00 | 492 254,35           | EUR                | 0,51         |
| BE6317598850        | AGEAS VAR PERP                      | PROPRE        | 400 000,00 | 431 310,03           | EUR                | 0,45         |
| FR0011951771        | AIR LIQUIDE FINANCE 1.875% 05/06/24 | PROPRE        | 400 000,00 | 426 425,90           | EUR                | 0,45         |

## AFER AVENIR SENIOR

| Code valeur  | Libellé valeur                            | Statut Valeur | Quantité     | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|--------------|---|---------------|--------------|------------------|--------------------|-------------|
| DE000A1YCQ29 | ALLIANZ SE TV PERPETUAL                   | PROPRE        | 500 000,00   | 567 520,63       | EUR                | 0,59        |
| XS1369278251 | AMGEN INC 1.250% 25/02/2022               | PROPRE        | 400 000,00   | 404 007,40       | EUR                | 0,42        |
| XS1369278764 | AMGEN INC 2% 25/02/2026                   | PROPRE        | 400 000,00   | 439 105,44       | EUR                | 0,46        |
| XS2116503546 | AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027            | PROPRE        | 1 300 000,00 | 1 335 465,96     | EUR                | 1,40        |
| XS2357754097 | ASSICURAZIONI GE 1.713% 30/6/2032         | PROPRE        | 131 000,00   | 132 212,46       | EUR                | 0,14        |
| XS1311440082 | ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 27/10/2047 | PROPRE        | 200 000,00   | 256 696,85       | EUR                | 0,27        |
| XS1069439740 | AXA TF/TV PERP                            | PROPRE        | 500 000,00   | 584 156,67       | EUR                | 0,61        |
| XS1876076040 | BANCO DE SABADELL SA 1.625% 07/03/2024    | PROPRE        | 300 000,00   | 314 696,05       | EUR                | 0,33        |
| FR0013534674 | BPCE SA 0.5% 15/09/2027                   | PROPRE        | 400 000,00   | 402 032,51       | EUR                | 0,42        |
| BE6325493268 | COFINIMMO 0.875% 02/12/2030               | PROPRE        | 1 300 000,00 | 1 313 019,00     | EUR                | 1,37        |
| XS1637093508 | COMPASS GROUP INTL BV 0.625% 03/07/2024   | PROPRE        | 400 000,00   | 408 784,59       | EUR                | 0,43        |
| FR0013367422 | COVIVO HOTELS SACA 1.875% 24/09/2025      | PROPRE        | 500 000,00   | 532 671,85       | EUR                | 0,56        |
| FR0012444750 | CREDIT AGRICOLE ASSRNCES PERP VAR         | PROPRE        | 800 000,00   | 911 036,58       | EUR                | 0,95        |
| FR0013292828 | DANONE SA VAR PERP                        | PROPRE        | 300 000,00   | 308 773,91       | EUR                | 0,32        |
| XS1245292807 | DEMETER TF/TV PERP LPN                    | PROPRE        | 100 000,00   | 114 227,69       | EUR                | 0,12        |
| XS2050406094 | DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031        | PROPRE        | 658 000,00   | 663 193,44       | EUR                | 0,69        |
| FR0013516069 | ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05/01/2026        | PROPRE        | 300 000,00   | 307 227,76       | EUR                | 0,32        |
| FR0013463676 | ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031         | PROPRE        | 400 000,00   | 417 032,56       | EUR                | 0,44        |
| XS2297177664 | ESSITY AB 0.25% 08/02/2031                | PROPRE        | 300 000,00   | 290 189,74       | EUR                | 0,30        |
| XS2113167568 | ESSITY AB 0.5% 03/02/2030                 | PROPRE        | 400 000,00   | 401 699,51       | EUR                | 0,42        |
| XS1088515207 | FIAT FINANCE & TRADE 4.75% 15/07/2022     | PROPRE        | 300 000,00   | 314 973,33       | EUR                | 0,33        |
| FR0013170834 | FONCIERE DES REGIONS 1.875% 20/05/2026    | PROPRE        | 400 000,00   | 437 126,67       | EUR                | 0,46        |
| XS2325562424 | FRESENIUS FIN IRELAND PL 0% 01/10/2025    | PROPRE        | 500 000,00   | 498 636,00       | EUR                | 0,52        |
| XS1554373248 | FRESENIUS FIN IRELAND PL 1.5% 30/01/2024  | PROPRE        | 500 000,00   | 522 343,34       | EUR                | 0,55        |
| XS1822828122 | GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1.25% 21/05/2026  | PROPRE        | 800 000,00   | 850 966,03       | EUR                | 0,89        |
| XS2281473111 | HEMSO TREASURY OYJ 0% 19/01/2028          | PROPRE        | 243 000,00   | 237 958,24       | EUR                | 0,25        |
| FR0013218393 | ICADE SA 1.125% 17/11/2025                | PROPRE        | 400 000,00   | 422 025,53       | EUR                | 0,44        |
| FR0013457967 | ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029         | PROPRE        | 500 000,00   | 510 498,92       | EUR                | 0,53        |
| FR0013181906 | ICADE 1.75% 10/06/2026                    | PROPRE        | 100 000,00   | 108 161,66       | EUR                | 0,11        |
| XS1551306951 | INTESA SANPAOLO SPA 1.375% 18/01/2024     | PROPRE        | 400 000,00   | 418 167,54       | EUR                | 0,44        |

## AFER AVENIR SENIOR

| Code valeur                                 | Libellé valeur                                | Statut Valeur | Quantité   | Valeur boursière     | Devise de cotation | % Actif net  |
|---|---|---------------|------------|----------------------|--------------------|--------------|
| XS1412266907                                | JOHNSON AND JOHNSON 1.65% 20/05/2035          | PROPRE        | 300 000,00 | 342 530,15           | EUR                | 0,36         |
| FR0013405347                                | LVMH MOET HENNESSY VUITT 0.125% 28/02/2023    | PROPRE        | 600 000,00 | 604 643,15           | EUR                | 0,63         |
| XS2020670852                                | MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 1% 02/07/2031        | PROPRE        | 100 000,00 | 104 411,53           | EUR                | 0,11         |
| XS1960678685                                | MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 2.25% 07/03/2039     | PROPRE        | 800 000,00 | 940 586,28           | EUR                | 0,98         |
| XS2049769297                                | MOLNLYCKE HOLDING AB 0.875% 05/09/2029        | PROPRE        | 700 000,00 | 707 780,64           | EUR                | 0,74         |
| XS2390849318                                | MPT OPER PARTNERSHIP 0.993% 15/10/2026        | PROPRE        | 100 000,00 | 100 313,00           | EUR                | 0,10         |
| XS1492825481                                | NOVARTIS FINANCE SA 0.625% 20/09/2028         | PROPRE        | 400 000,00 | 414 905,89           | EUR                | 0,43         |
| XS1585010074                                | NOVARTIS FINANCE SA 1.125% 30/09/2027         | PROPRE        | 600 000,00 | 637 793,57           | EUR                | 0,67         |
| XS1115498260                                | ORANGE TF/TV PERP                             | PROPRE        | 400 000,00 | 476 307,58           | EUR                | 0,50         |
| FR0014002010                                | ORPEA 2% 01/04/2028                           | PROPRE        | 300 000,00 | 310 821,53           | EUR                | 0,32         |
| FR0013322187                                | ORPEA 2.625% 10/03/2025                       | PROPRE        | 800 000,00 | 858 367,12           | EUR                | 0,90         |
| FR0013409844                                | SANOFI 0.875% 21/03/2029                      | PROPRE        | 900 000,00 | 953 789,04           | EUR                | 1,00         |
| XS1584122177                                | SCA HYGIENE AB 1.125% 27/03/2024              | PROPRE        | 700 000,00 | 725 115,99           | EUR                | 0,76         |
| XS1195574881                                | SOCIETE GENERALE 2.625% 27/02/2025            | PROPRE        | 300 000,00 | 330 043,50           | EUR                | 0,34         |
| XS1505132602                                | SODEXO 0.75% 14/04/2027                       | PROPRE        | 500 000,00 | 520 968,90           | EUR                | 0,54         |
| XS1198117670                                | SVENSKA CELLULOSA AB SCA 1.125% 05/03/2025    | PROPRE        | 100 000,00 | 104 528,51           | EUR                | 0,11         |
| XS1405775708                                | THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.75% 12/09/2024     | PROPRE        | 600 000,00 | 615 230,43           | EUR                | 0,64         |
| XS1651071877                                | THERMO FISHER SCIENTIFIC 1.4% 23/01/2026      | PROPRE        | 100 000,00 | 106 598,35           | EUR                | 0,11         |
| XS2010032022                                | THERMO FISHER SCIENTIFIC 1.75% 15/04/2027     | PROPRE        | 100 000,00 | 109 164,36           | EUR                | 0,11         |
| XS2021993212                                | UNICREDIT SPA VAR 03/07/2025                  | PROPRE        | 250 000,00 | 260 168,10           | EUR                | 0,27         |
| <b>Total Obligation</b>                     |   |               |            | <b>26 848 142,50</b> |                    | <b>28,06</b> |
| <b>O.P.C.V.M.</b>                           |   |               |            |                      |                    |              |
| FR0010510479                                | AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP             | PROPRE        | 854,00     | 8 340 531,22         | EUR                | 8,72         |
| <b>Total O.P.C.V.M.</b>                     |   |               |            | <b>8 340 531,22</b>  |                    | <b>8,72</b>  |
| <b>Warrant</b>                              |   |               |            |                      |                    |              |
| FR0014000TB2                                | 2MX ORGANIC WARRANT ON 2MX ORGANIC 16/11/2025 | PROPRE        | 101 904,00 | 15 336,55            | EUR                | 0,02         |
| <b>Total Warrant</b>                        |   |               |            | <b>15 336,55</b>     |                    | <b>0,02</b>  |
| <b>Total Valeurs mobilières</b>             |   |               |            | <b>95 418 369,00</b> |                    | <b>99,74</b> |
| <b>Options</b>                              |   |               |            |                      |                    |              |
| <b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b> |   |               |            |                      |                    |              |
| SX5E2112P-37                                | SX5E/202112/P/3800.                           | PROPRE        | -47,00     | -34 780,00           | EUR                | -0,04        |

| Code valeur                                       | Libellé valeur      | Statut Valeur | Quantité    | Valeur boursière   | Devise de cotation | % Actif net  |
|---|---------------------|---------------|-------------|--------------------|--------------------|--------------|
| SX5E2112P-48                                      | SX5E/202112/P/4075. | PROPRE        | 47,00       | 70 688,00          | EUR                | 0,07         |
| <b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b> |                     |               |             | <b>35 908,00</b>   |                    | <b>0,04</b>  |
| <b>Total Options</b>                              |                     |               |             | <b>35 908,00</b>   |                    | <b>0,04</b>  |
| <b>Liquidites</b>                                 |                     |               |             |                    |                    |              |
| <b>APPELS DE MARGES</b>                           |                     |               |             |                    |                    |              |
|   | APPEL MARGE EUR G1  | PROPRE        | 164 007,50  | 164 007,50         | EUR                | 0,17         |
| <b>Total APPELS DE MARGES</b>                     |                     |               |             | <b>164 007,50</b>  |                    | <b>0,17</b>  |
| <b>AUTRES</b>                                     |                     |               |             |                    |                    |              |
|   | PROV COM MVTS EUR   | PROPRE        | -1 274,00   | -1 274,00          | EUR                | -0,00        |
| <b>Total AUTRES</b>                               |                     |               |             | <b>-1 274,00</b>   |                    | <b>-0,00</b> |
| <b>BANQUE OU ATTENTE</b>                          |                     |               |             |                    |                    |              |
|   | ACH DIFF TITRES EUR | PROPRE        | -100 000,00 | -100 000,00        | EUR                | -0,10        |
|   | BANQUE EUR SGP G1   | PROPRE        | -147 118,55 | -147 118,55        | EUR                | -0,15        |
|   | BANQUE USD SGP G1   | PROPRE        | 21 050,88   | 18 163,75          | USD                | 0,02         |
| <b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>                    |                     |               |             | <b>-228 954,80</b> |                    | <b>-0,24</b> |
| <b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>                        |                     |               |             |                    |                    |              |
|   | GAR SUR MAT FERM V  | PROPRE        | 493 305,50  | 493 305,50         | EUR                | 0,52         |
| <b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>                  |                     |               |             | <b>493 305,50</b>  |                    | <b>0,52</b>  |
| <b>FRAIS DE GESTION</b>                           |                     |               |             |                    |                    |              |
|   | PRCOMGESTFIN        | PROPRE        | -84 496,69  | -84 496,69         | EUR                | -0,09        |
| <b>Total FRAIS DE GESTION</b>                     |                     |               |             | <b>-84 496,69</b>  |                    | <b>-0,09</b> |
| <b>Total Liquidites</b>                           |                     |               |             | <b>342 587,51</b>  |                    | <b>0,36</b>  |
| <b>Futures</b>                                    |                     |               |             |                    |                    |              |
| <b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>       |                     |               |             |                    |                    |              |
| VG171221  | EURO STOXX 50 1221  | PROPRE        | 164,00      | -170 317,50        | EUR                | -0,18        |
| <b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b> |                     |               |             | <b>-170 317,50</b> |                    | <b>-0,18</b> |
| <b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>          |                     |               |             |                    |                    |              |
| RX101221  | EURO BUND 1221      | PROPRE        | 50,00       | -109 770,00        | EUR                | -0,11        |
| RX101221  | EURO BUND 1221      | PROPRE        | 4,00        | -11 600,00         | EUR                | -0,01        |
| UB101221  | EURO BUXL 1221      | PROPRE        | -19,00      | 127 680,00         | EUR                | 0,13         |
| <b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>    |                     |               |             | <b>6 310,00</b>    |                    | <b>0,01</b>  |
| <b>Total Futures</b>                              |                     |               |             | <b>-164 007,50</b> |                    | <b>-0,17</b> |
| <b>Coupons</b>                                    |                     |               |             |                    |                    |              |
| <b>Action</b>                                     |                     |               |             |                    |                    |              |
| BE0003851681                                      | AEDIFICA REIT       | ACHLIG        | 14 000,00   | 14 619,64          | EUR                | 0,02         |
| <b>Total Action</b>                               |                     |               |             | <b>14 619,64</b>   |                    | <b>0,02</b>  |

## AFER AVENIR SENIOR

---

| Code valeur                     | Libellé valeur    | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière     | Devise de cotation | % Actif net   |
|---------------------------------|-------------------|---------------|----------|----------------------|--------------------|---------------|
| <i>Obligation</i>               |                   |               |          |                      |                    |               |
| XS1115498260                    | ORANGE TF/TV PERP | ACHLIG        | 400,00   | 20 000,00            | EUR                | 0,02          |
| <i>Total Obligation</i>         |                   |               |          | <b>20 000,00</b>     |                    | <b>0,02</b>   |
| <i>Total Coupons</i>            |                   |               |          | <b>34 619,64</b>     |                    | <b>0,04</b>   |
| <b>Total AFER AVENIR SENIOR</b> |                   |               |          | <b>95 667 476,65</b> |                    | <b>100,00</b> |

# résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2022

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

### Deuxième résolution

#### Convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Troisième résolution

#### Rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2020 - 2021.

### Quatrième résolution

#### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2020 - 2021 de 496 628,16 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : 8 621,47 €
- Acomptes versés au titre de l'exercice : 126 025, 65 €
- Report à nouveau : 1 563 409, 8 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 2 348 922,09 €

Par ailleurs, il est précisé que le montant de plus-values nettes non distribuées enregistrées sur l'exercice est de 6 562 193,70 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de solde de dividende de la somme de : 126 250,20 €
- Le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 2 222 671,89 €

**Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,45 €.**

L'assemblée générale constate que la distribution d'un acompte unitaire de 0,15 € au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 17 décembre 2021 sur décision du conseil d'administration réuni le 24 novembre 2021 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Le dividende se décompose comme suit :

|   |               |
|---|---------------|
| Revenus actions éligibles à abattement avec acompte obligatoire : | <b>0,15 €</b> |
| Revenus d'actions françaises :                                    | 0,00 €        |
| Revenus d'actions étrangères avec convention :                    | 0,15 €        |

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

| En euros  | Dividende net | Revenu éligible à l'abattement | Revenu non éligible à l'abattement |
|-----------|---------------|--------------------------------|------------------------------------|
| 2017-2018 | 0,374         | 0,374                          | -                                  |
| 2018-2019 | 0,52          | 0,52                           | -                                  |
| 2019-2020 | 2,11          | 2,11                           | -                                  |

### Cinquième résolution

#### Démission d'un administrateur et quitus de sa gestion

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Laurence MITROVIC de ses fonctions d'administrateur et lui donne quitus de sa gestion.

### Sixième résolution

#### Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur

L'Assemblée générale décide de ratifier la cooptation, par le Conseil d'administration de la SICAV réuni le 24 novembre 2021, de la société AVIVA EPARGNE RETRAITE en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement de Madame Laurence MITROVIC démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2026.

### Septième résolution

#### Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.